

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté : A-Cne 2025/43

Objet : Rue Louis et Marie-Louise Tessier (RD n°357) à Fréteval – En agglomération
Rue de la Gare (RD2) à Fréteval – En agglomération
Rue des Prêtres à Fréteval – En agglomération

Le Maire de la Commune de FRETEVAL

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière en 1^{ère} et 8^{ème} relative à la signalisation temporaire,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié portant inscription de la R.D. n° 357 dans la nomenclature des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher n° 41-2025-02-18-00006 du 18 février 2025 portant délégation de signature à Monsieur Patrick SÉAC'H, directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher,

Vu l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher n° 41-2024-01-02-00006 du 02 janvier 2024 portant avis permanent sur les routes classées à grande circulation (RGC) hors réseau routier national (RNN),

Vu la demande de Monsieur BAUDIN Frank de l'entreprise Eiffage Energies Systèmes Joué-lès-Tours – 6-8 rue Denis Papin – 37300 JOUÉ-LÈS-TOURS, chargée de réaliser l'enfouissement des réseaux à Fréteval du 25 juin 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur la rue Louis et Marie-Louise Tessier (RD357), la rue de la Gare (RD2) et la rue des Prêtres à Fréteval, en agglomération, afin de réaliser l'enfouissement des réseaux par secteur entre le mardi 15 juillet 2025 et le jeudi 21 août 2025 pour une durée de 40 jours,

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 15 juillet 2025 jusqu'au 18 juillet 2025, jours et nuits, pendant les travaux d'enfouissement de réseaux :

- La circulation et le stationnement seront interdits sur la **rue des Prêtres**, depuis le carrefour avec la rue Louis et Marie-Louise Tessier (RD357) jusqu'au carrefour avec la rue de la Gare (RD2),

L'accès sera autorisé uniquement aux piétons, aux services d'incendie, de secours et de santé.

Article 2 : A compter du 21 juillet 2025 jusqu'au 25 juillet 2025, jours et nuits, pendant les travaux d'enfouissement de réseaux :

- la circulation sur la rue Louis et Marie-Louise Tessier (RD357) de la commune de Fréteval sera réduite à une voie et régulée avec alternat par feux tricolores depuis le carrefour avec la rue des Prêtres jusqu'au carrefour avec la rue de la Gare (RD2). Au cas où la régulation de l'alternat par feux tricolores déséquilibrerait trop les files d'attente, un alternat manuel par piquet K10 sera mis en place,

- le stationnement sur la rue Louis et Marie-Louise Tessier (RD357) de la commune de Fréteval sera interdit depuis le n°31 (mairie) jusqu'au carrefour avec la rue de la Gare (RD2).

Article 3 : A compter du 21 juillet 2025 jusqu'au 21 août 2025, jours et nuits, pendant les travaux d'enfouissement de réseaux :

- La circulation et le stationnement seront interdits sur la **rue de la Gare (RD2)**, depuis le carrefour avec la rue Louis et Marie-Louise Tessier (RD357) jusqu'au carrefour avec la rue du Mail,

L'accès sera autorisé uniquement aux piétons, aux services d'incendie, de secours et de santé.

- Une déviation via la rue du Mail sera mise en place depuis la rue de la Gare pour permettre de rejoindre la rue de l'Étang et les commerces environnants,

- Une déviation via la rue de l'Étang et la rue du Mail sera mise en place depuis la rue du Pont (RD2) pour permettre de rejoindre les commerces environnants et la rue de la Gare (RD2),

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant aux travaux sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I). Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifie. Elle sera mise en place par les soins de l'entreprise Eiffage Energies Systèmes Joué-lès-Tours – 6-8 rue Denis Papin – 37300 JOUÉ-LÈS-TOURS.

L'entreprise Eiffage Energies Systèmes Joué-lès-Tours sera responsable :

- du maintien et du parfait entretien de la signalisation et de la réglementation de la circulation et du stationnement,
- de tout incident ou accident résultant directement ou indirectement du non-respect des prescriptions, objet du présent arrêté.

Article 5 : La circulation et le stationnement des véhicules pourront être rétablis sans préavis dans la mesure où l'état d'avancement des travaux le permettra.

Article 6 : Cet arrêté devra être affiché à chaque extrémité du chantier.

Article 7 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du groupement de gendarmerie de Loir et Cher, 16 rue de Signeux - 41013 Blois cedex,
- M. le Commandant du groupement des C.R.S. n°41, 85 rue Henri Bergson - BP 209 - 37542 ST Cyr sur Loire cedex,
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie de Pezou,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Morée – Route de St Hilaire – 41160 Morée,
- Conseil Régional du Centre – Direction des Infrastructures et des Transports – 9 rue Saint Pierre Lentin – 45041 ORLEANS Cedex 1,
- Direction Départementale des Territoires – 31 Mail Pierre Charlot – 41000 BLOIS
- Conseil Départemental de Loir-et-Cher – Division routes nord – 2 rue du Cheval Blanc – 41100 VENDOME,
- VALDEM - Zac du haut des Clos - Allée Camille Vallaux - 41100 VENDOME,
- Eiffage Energies Systèmes Joué-lès-Tours – 6-8 rue Denis Papin – 37300 JOUÉ-LÈS-TOURS.

Notifié à l'intéressée le :
Signature

Fait à FRETEVAL, le 25 juin 2025
Le Maire,
Pascal TRASSARD

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le : 25 JUIN 2025
Le Maire,
Pascal TRASSARD

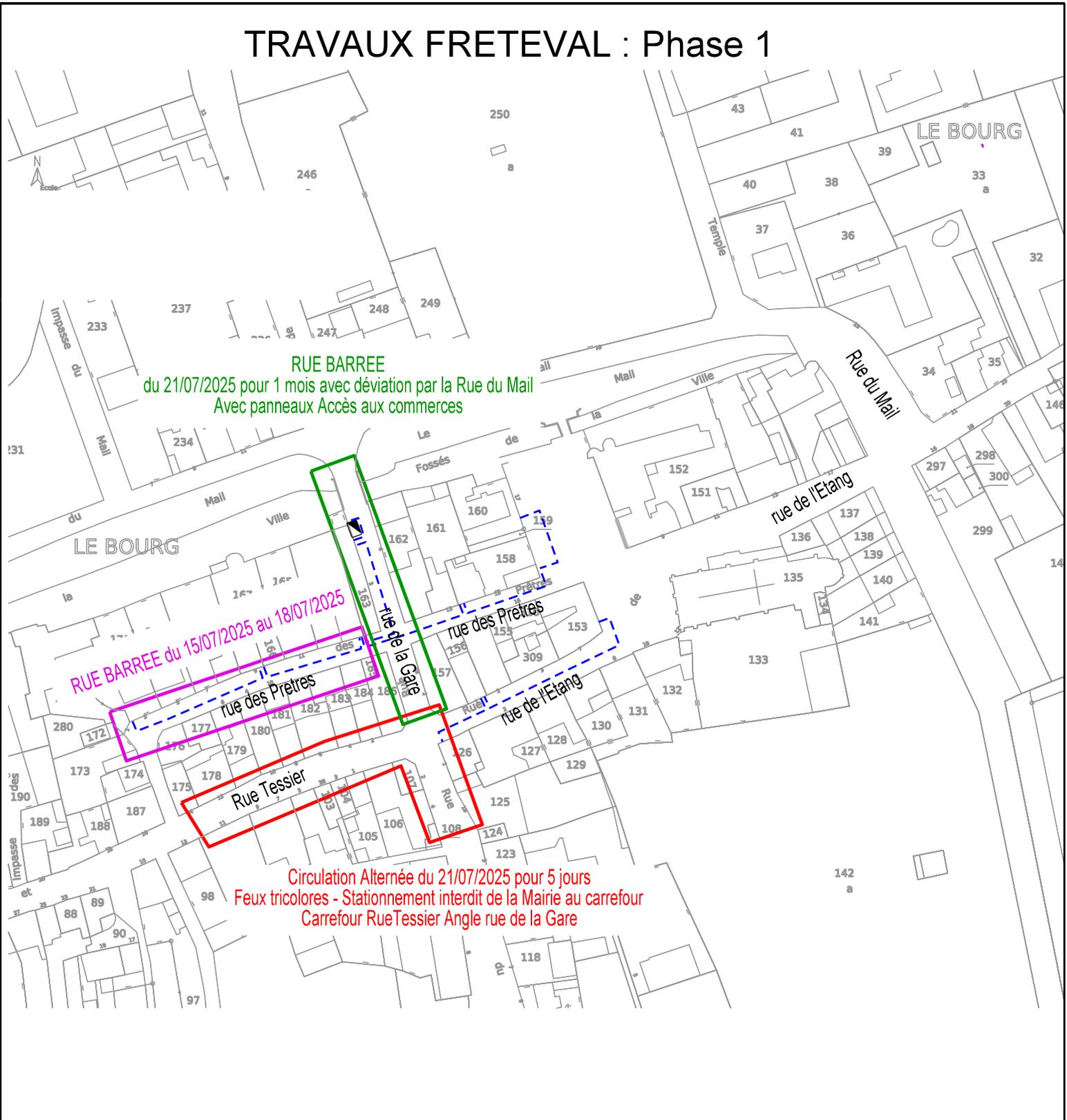


TRAVAUX FRETEVAL : Phase 1

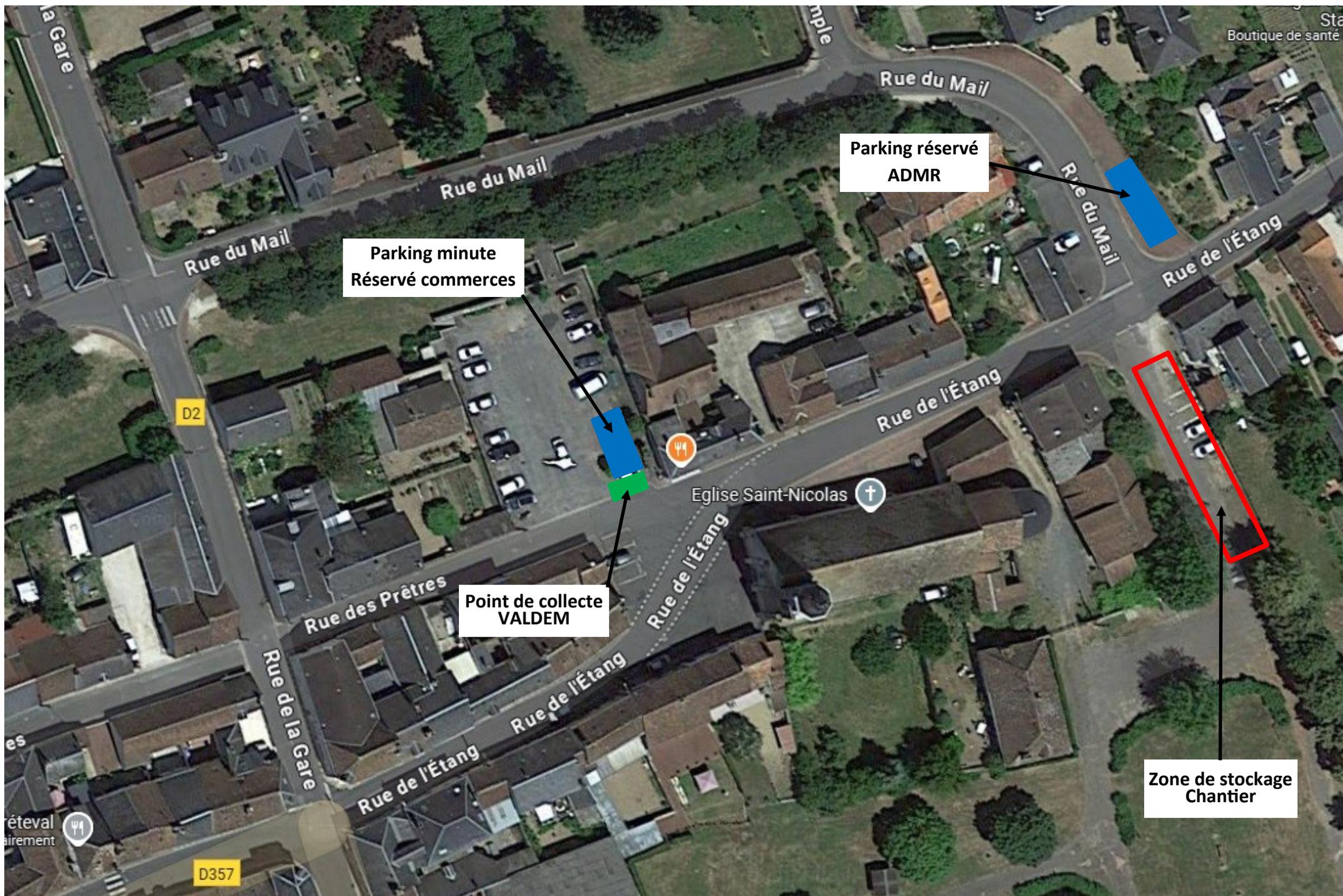
RUE BARREE
du 21/07/2025 pour 1 mois avec déviation par la Rue du Mail
Avec panneaux Accès aux commerces

RUE BARREE du 15/07/2025 au 18/07/2025

Circulation Alternée du 21/07/2025 pour 5 jours
Feux tricolores - Stationnement interdit de la Mairie au carrefour
Carrefour Rue Tessier Angle rue de la Gare



PLAN D'AMÉNAGEMENT PROVISOIRE PENDANT LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES - Période du 21/07/25 au 21/08/25



Parking réservé
ADMR

Parking minute
Réserve commerces

Point de collecte
VALDEM

Zone de stockage
Chantier